

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL 81

Siège : Pôle d'Activités Val 81 - 45, avenue Pierre Souyris - 81340 VALENCE D'ALBIGEOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

– Séance du 28 mars 2023 –

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Affiché le
ID : 081-248100497-20230328-2023DEL24-DE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars, à dix-huit heures, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Guy GAVALDA, Président.

Date de convocation :

21 mars 2023

Date d'affichage :

21 mars 2023

Nombre de délégués
en exercice :

34

Présents :

Délégués titulaires : Mmes VIGROUX M., BAYSSE N., BARRAU F., THOMAS G., GOMEZ G., CHAZOTTES F., VERGNES N., ROBERT C., DEYMIE C., FRAYSSINET E., MM. VIGROUX D., GAVALDA G., MIOT B., ALMAYRAC J-J., ASSIÉ G., ALBAR E., RIVA C., ROUDIER D., LAGALY J-P., PASTUREL N., TARROUX H., ANDREOLLO B. et CRAYSSAC C..

Déléguée suppléante : Mme CABROLIER G. (suppléante de Mme FABRE D.).

Absents ayant donné pouvoir : Mmes GAUSSERAND D. (pouvoir à M. VIGROUX D.), LAVAL-BARBANCE G. (pouvoir à Mme THOMAS G.), SOLIER H. (pouvoir à Mme FRAYSSINET E.), MM. NEGRE D. (pouvoir à M. GAVALDA G.), CAYRE C., (pouvoir à M. RIVA C.), IMBERT J. (pouvoir à Mme ROBERT C.), TREMOLIERES A. (pouvoir à Mme DEYMIE C.) et BENEDET J-P. (pouvoir à Mme CHAZOTTES F.).

Absentes : Mmes CAMPAGNARO M-C. et GUIBELIN A..

Secrétaire de séance : Mme BAYSSE Nicole.

DEL 2023/24 : Versement d'un 1^{er} acompte de subvention à l'Association « La maison des enfants ».

Monsieur le Président expose à l'assemblée ce qui suit :

- L'Association gestionnaire de la crèche « La maison des enfants » a fait savoir que la CAF ne lui avait pas versé d'acompte sur les bonus territoire de 2022 et qu'elle allait rencontrer des difficultés financières pour le paiement des employés au mois d'avril.
- Dans son fonctionnement, la CAF ne verse pas d'acompte sur les bonus territoire et ne procède au paiement qu'après avoir reçu et vérifié le bilan financier de l'année écoulée. Cette démarche qui peut prendre un certain temps, pourrait mettre en difficulté l'Association.
- Compte tenu de la situation, l'Association sollicite auprès de Val 81, le versement d'un 1^{er} premier acompte de la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2023.

Suite à cet exposé, le Président propose à l'assemblée de verser un 1^{er} acompte de 30% et de calculer le montant de cet acompte sur la base du montant maximal de subvention alloué en 2022 qui était de 62 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise en conséquence Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents à intervenir pour le versement d'un acompte de 18 600 €.

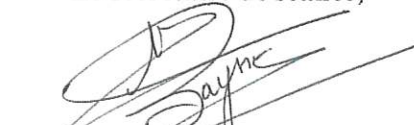
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Président,


Guy GAVALDA.

Le secrétaire de séance,


Nicole BAYSSE.

Acte rendu exécutoire après réception
en Préfecture le 31/03/2023
et publication sur le site internet de la
Communauté le 31/04/2023
Le Président.

